REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

N°2024-56

Nombre de membres :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15

EN EXERCICE
15

ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15

*****

DATE DE LA CONVOCATION
16.11.2024

DATE D'AFFICHAGE
16.11.2024

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 27 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU DUBOUREAU HAUSSER PLANADE MM. DUTHEIL CHOUZENOUX BICHE MALIGNE MOUNET POUJOL VAYSSE

Absente excusée, et ayant donné un pouvoir : Mme ERIEAU

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux 2025.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différents services communaux ainsi qu'il suit, à compter du 1er Janvier 2025 :

1 - GARDERIE : Matin : 0.65 € Soir (goûter inclus) : 0,95 € matin et soir : 1.50 €

2 - CANTINE SCOLAIRE

CANTINE SCOLAIRE	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Enfants	2.50	2.60	2.80	2.80
Personnel communal	2.60	2.70	3.00	3.00
Instituteurs et autres personnes extérieures	6.50	7.00	8.00	8.00

3 - LOCATION MATERIEL (Tables sur tréteaux) :

Particuliers de la commune : 10 €
Associations communales : gratuit (livraison : 30 €)
Associations hors commune : 15 € (livraison : 30 €)
Dans tous les cas, caution de 100 €

4 - DROITS DE PLACE :

DROITS DE PLACE	LE METRE CARRE
Jour de foire	0,20 €
Samedi matin	0.50 €
Autre jour	1.00 €
Avec utilisation de l'électricité	0,80 €
	MINIMUM DE PERCEPTION
Jour de foire	3,00 €
Samedi matin	7.50 €
Autre jour	7,50 €
Avec utilisation de l'électricité	10,00 €
Commerce occasionnel	20.00 €
Cirque	30.00 €

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20241127-del2024-56-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

.../...

SUITE DELIBERATION DU 27.11.2024 - N°2024-056

.../...

5 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (Allée des Marronniers) :

A compter du 1er Janvier 2025 : le mètre carré : 12 €

6 - LOCATION SALLES COMMUNALES : A compter du 1er Janvier 2025

Les prix ci-après comprennent la fourniture d'eau, l'usage des toilettes et du matériel. En cas de non-respect du règlement intérieur de la salle polyvalente un forfait de 50 à 150 € sera à payer par l'utilisateur de la salle selon le cas.

Chèque de caution restitué en tout ou partie à l'issue de l'état des lieux.
Limite de réservation trois fois par mois pour les associations hors Pompadour.

La caution, le montant de la location sont versés obligatoirement à la remise des clés. Idem pour la remise de l'attestation d'assurance RC.

Frais liés à la dégradation de mobilier :
. Chaise cassée ou manquante : 70 €
. Table cassée ou manquante : 120 €
. Perte des clés (de la salle, de la cuisine, des placards et de la sono) : 200 €.

SALLE POLYVALENTE		**Associations de la commune**	**Associations hors commune**	**Particuliers de la commune**	**Particuliers hors de la commune**	**Entreprises, organismes privés ou publics**
	Réunion, bal, loto	gratuit	100 €	/	/	150 €
Salle mise à disposition 1 journée	**Repas midi et/ou soir, vin d'honneur** ***(la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)***	gratuit	150 €	120 €	200 €	220 €
Salle mise à disposition 2 jours	**Week-end ou 2 jours** ***(la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)***	gratuit	250 €	250 €	450 €	400 €
	Journée complémentaire	gratuit	60 €	60 €	60 €	60 €
	Cuisine	gratuit	100 €	50 €	50 €	200 €
	Caution + RC	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Ordures ménagères	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	Electricité	50 € *	50 €	50 €	50 €	50 €
	Forfait ménage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Chauffage (la journée, du 01.11 au 30.04)	50 € *	50 €	50 €	50 €	50 €

* usage de la salle polyvalente indispensable si manifestation à but non lucratif exceptionnelle.

.../...

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20241127-del2024-56-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

SUITE DELIBERATION DU 27.11.2024 - N°2024-056

.../...

SALLE DE LA FORET		Associations et entreprises de la commune	Associations et entreprises hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors de la commune
	Réunion, bal, loto	gratuit	/	/	/
Salle mise à disposition 1 journée	Repas midi et/ou soir, vin d'honneur (la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)	gratuit	150 €	90 €	150 €
Salle mise à disposition 2 jours	Week-end ou 2 jours (la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)	gratuit	235 €	190 €	235 €
	Ordures ménagères	15 €	15 €	15 €	15 €
	Chauffage (la journée, du 01.11 au 30.04)	30 € *	30 €	30 €	30 €
	Electricité	30 € *	30 €	30 €	30 €
	Forfait ménage	50 €	50 €	50 €	50 €
	Caution + RC	500 €	500 €	500 €	500 €

* si manifestation à but non lucratif exceptionnel.

SALLE DU VIEUX LAVOIR	Associations, particuliers, entreprises de la commune	Associations, particuliers, entreprises hors de la commune
Réunion, AG	gratuit	30 € la journée, 20 € la 1/2 journée
Pour occupation régulière	30 € / mois du 01.11 au 30.04	30 € / mois du 01.11 au 30.04
Caution + RC	100 €	100 €

Salle fermée du 1er novembre au 30 avril.

7 - TARIFS FUNERAIRES :

Caveau communal	
Dépôt provisoire dans le caveau communal, par mois	35 €
Prix des concessions dans le cimetière (le m²)	
Concession perpétuelle	30 €
Espace cinéraire	
Le cavurne (concession perpétuelle)	750 €
Colombarium	
Prix d'une case de 4 urnes pour 15 ans	750 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 30 ans	1 000 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 50 ans	1 500 €
Ouverture et fermeture d'une case	35 €

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20241127-del2024-56-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024